

COMITE DE PILOTAGE DU PLIE DE L'AGGLOMERATION de LA ROCHELLE

Appel à propositions d'actions :

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE LA ROCHELLE Année 2010

Dans le cadre du Fonds Social Européen du
Programme Opérationnel National
Objectif : compétitivité régionale et emploi
(Axe 3, Mesure 31, sous mesure 312)

Procédure et calendrier :

29 Septembre 2009

- Diffusion de l'appel à propositions d'actions sur les sites de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, de la Maison de l'Emploi / Cité des Métiers du bassin de la Rochelle, de l'ARFLTV.
- Pour répondre le dossier de demande de subvention au titre du FSE devra impérativement être utilisé. Il sera transmis sur simple demande à l'association Maison de l'Emploi - SAG du PLIE : plielr@wanadoo.fr
- Des rendez-vous pour aider à définir les périmètres et contenus d'actions et à la constitution des dossiers pourront être pris auprès de la

SAG du PLIE
Nathalie FAUCHER
05 46 55 34 21

16 Novembre 2009

- Date limite de réception des dossiers. Un exemplaire signé est à adresser à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. (Service Emploi Insertion Professionnelle). Un exemplaire est à adresser par voie électronique à l'adresse suivante : plielr@wanadoo.fr

Janvier 2010

- Avis du Comité de Pilotage avant validation par le 1er Conseil Communautaire de 2010.

Note de cadrage de l'appel à propositions d'actions pour la programmation PLIE 2010

Conformément au Protocole d'Accord signé en avril 2008 pour une période de trois ans, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le Conseil Général et l'Etat décident de mettre en place un Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté de l'agglomération rochelaise :

- Demandeurs d'emploi de longue durée, avec une attention particulière aux plus de 50 ans.
- Bénéficiaires du RSA,
- Jeunes sans qualification ou avec une qualification inopérante sur le marché du travail ou ayant une situation sociale reconnue comme difficile par la Mission Locale,
- Toutes personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le public accueilli par le PLIE devra être :

- Majoritairement féminin,
- De faible niveau de qualification.

Pour l'année 2010 Le Plie se fixe comme objectifs quantitatifs : le suivi de 650 nouvelles personnes et l'accès à l'emploi durable (contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée de plus de 6 mois ou formation qualifiante) pour la moitié d'entre elles à l'issue de leur parcours.

Pour permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le protocole PLIE pour l'année 2010, tout organisme intervenant auprès des publics résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle dans le domaine de l'insertion professionnelle peut proposer pour l'année 2010, une action et solliciter le concours du FSE selon le Programme Opérationnel National sur l'axe 3 - mesure 31 - sous mesure 312. Quatre axes font l'objet de l'appel à propositions :

AXE 1 : L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE :

L'accès à l'emploi pour les personnes en exclusion passe impérativement par un « accompagnement » qui permet à la fois de se réapproprier les techniques de recherche d'emploi, d'approfondir sa formation ou son domaine de compétences, mais plus fondamentalement de retrouver confiance en soi afin de « s'imposer » sur des offres d'emploi. L'accompagnateur intervient comme le référent de parcours. C'est lui qui coordonne et pilote le parcours d'insertion des participants.

L'accompagnement spécifique est ensuite organisé en s'appuyant sur les phases suivantes :

- Entretien d'accueil, diagnostic, évaluation et orientation,
- Identification des freins à l'emploi et recherche de solutions alternatives,
- Mobilisation des outils de droit commun et des outils spécifiques au PLIE,
- Participation régulière du bénéficiaire aux ateliers de recherche d'emploi,

- -Entraînement aux techniques de recherche d'emploi (préparation à l'entretien, simulation d'entretien, lettre de motivation, préparation de CV),
- - Suivi dans l'emploi,

L'entrée et la sortie du participant dans le PLIE sont validées par le Groupe d'Appui.

AXE 2 : LA RELATION ENTREPRISE :

Même si la maîtrise des techniques de recherche d'emploi a été travaillée avec l'accompagnateur, la recherche et la concrétisation de l'emploi se révèlent de plus en plus difficile pour nos publics. En effet, être capable d'exprimer sa confiance en soi et sa motivation, savoir convaincre des employeurs qui se réfèrent parfois à des critères non objectifs est souvent un véritable défi. Il s'agit aussi de lever les freins que l'employeur peut développer face à l'embauche d'une personne en insertion.

Pour épauler le public dans sa démarche vers l'emploi, il s'agira :

- De prospecter les entreprises pour déceler l'offre cachée,
- De travailler son contenu avec l'employeur,
- De proposer les offres d'emploi aux personnes inscrites dans le Plie,
- De les préparer à l'entretien et de les mettre en relation avec l'employeur,
- De suivre et maintenir en emploi la personne embauchée,
- De travailler en étroite relation avec les accompagnateurs référents du public

AXE 3 : SOUTIEN A L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE :

L'intervention du FSE auprès des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) portera sur l'accompagnement dans l'emploi qui constitue une étape essentielle pour anticiper et travailler sur l'accès à un emploi durable à l'issue du contrat d'insertion.

Construction du parcours en SIAE, travail de préparation à la sortie, articulation entre les opérateurs de l'IAE et de l'accompagnement constituent les trois éléments clés à maîtriser pour conduire à l'insertion durable les publics en insertion.

L'entrée et la sortie du participant dans le PLIE sont validées par le Groupe d'Appui.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Les propositions d'actions peuvent relever de chacun de ces axes. Des éléments complémentaires sont joints en annexes.

Annexe 1 : cahier des charges de l'accompagnement spécifique,

Annexe 2 : cahier des charges de la relation entreprise,

Annexe 3 : cahier des charges du soutien à l'insertion par l'activité économique.

PÉRIODE DE RÉALISATION

- Les actions se dérouleront du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

CRITERES DE SÉLECTION DES PROJETS

- La sélection des actions retenues sera validée par le Conseil Communautaire sur proposition du Comité de Pilotage du PLIE.
- Les critères de sélection sont précisés dans chaque annexe

OBLIGATIONS LIEES AUX FONDS STRUCTURELS EUROPEENS (F.S.E)

- Les bénéficiaires retenus auront en charge de saisir sur le logiciel VleSION PLUS d'ABC, les actes professionnels liés aux suivis des publics inscrits dans le programme PLIE.
- Les bénéficiaires auront également à se conformer aux exigences FSE dans le cadre de la réalisation des Contrôles de Services Faits et de l'obligation de publicité.

CONTACT ASSISTANCE TECHNIQUE - ANIMATION ET GESTION DU PLIE.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2009, la Communauté d'Agglomération a confié un mandat d'animation et de gestion du PLIE à l'Association Maison de l'emploi - Cité des Métiers. Cette association est la Structure d'Animation et de Gestion (SAG) du PLIE. Pour toute information vous pouvez contacter :

Association Maison de l'emploi - Cité des Métiers
SAG du PLIE
Nathalie FAUCHER
88, rue de Bel Air
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.55 34 21 /courriel : plielr@wanadoo.fr